



BULLETIN D'ADHÉSION - MINEUR

01/09/2026 au 31/12/2027



Nom : _____ Prénom : _____ Homme

N° Licence FFCK : _____ Femme

Né(e) le : ____ / ____ / ____ à _____

Adresse : _____ Code Postal : _____

Commune : _____

Nom prénom du responsable légal : _____

Qualité du responsable légal : _____

Tel. Portable (responsable légal) : _____

Tel. Portable (licencié, facultatif) : _____

Mail (parent, obligatoire) : _____

Mail (licencié, facultatif -16ans) : _____

Êtes-vous compétiteur ? : Oui Non

Selon la Loi Informatique & Libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.
J'autorise par ailleurs la FFCK à utiliser mes coordonnées dans le cadre de la loi.

Autorisation pour les mineurs

Je soussigné(e) **Monsieur** ou **Madame** : _____ demande
l'inscription de mon **enfant** : _____ au sein du **Club Ancerville Bar-le-Duc
Canoë Kayak**.

En inscrivant mon enfant,

- ✓ Je reconnais avoir **pris connaissance du règlement intérieur** (disponible sur le site internet).
- ✓ **J'autorise** la diffusion des photographies prises dans le cadre des activités du club sur le site et ses réseaux, conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom.
- ✓ J'atteste qu'il a répondu « NON » à toutes les questions posées dans le Questionnaire de Santé. Le cas échéant, je fournis un Certificat Médical de non contre-indication à la pratique du CK et des disciplines associées (en loisir, ou en compétition)
- ✓ **J'autorise** mon enfant à participer aux sorties organisées dans le cadre de l'entraînement ou de la compétition et d'être transporté dans les véhicules du club.
- ✓ **J'atteste** que mon enfant est **apte à nager au moins 25m** et à **s'immerger** (joindre attestation).
- ✓ **J'autorise** le représentant du club à prendre, le cas échéant, toutes mesures utiles pour une intervention médico-chirurgicale d'urgence.

Date et signature du représentant légal :

Tarification :

La tarification comprend notamment :

- L'adhésion à l'association Ancerville Bar-le-Duc Canoë Kayak avec l'accès aux locaux, au matériel, aux enseignements et activités proposées qui s'élève à hauteur de 50€.
- La licence à la Fédération Française de Canoë Kayak et sports de pagaie avec les assurances et possibilité de participer aux compétitions qui s'élève à hauteur de 45€

Pour les mineurs au 01/01/2026 => **95€**

Mode de règlement (écrire la somme pour chaque moyen de paiement utilisé):

- * Chèque Bancaire _____ * Chèques ANCV _____ * Espèces _____ * Virement le : _____
* Pass Sport _____ **Aucun autre type de règlement n'est accepté**

PIÈCES À FOURNIR lors de mon inscription (un dossier sans règlement complet ne sera pas traité) :

- **Bulletin d'adhésion** dûment complété et signé.
- **Attestation Mineurs** – Relative à la santé (pour les mineurs, remplace, sauf cas particuliers, le certificat médical). Pour une première inscription merci de fournir un certificat médical. Pour des questions de confidentialité, le questionnaire de santé ne doit pas être rendu.
- Si au moins une case « NON » a été cochée sur le Questionnaire de Santé, fournir un **Certificat médical de non contre-indication** à la pratique du CK et des disciplines associées (en loisir, ou en compétition)
- **Attestation de natation**, uniquement pour une première inscription.
- **Règlement de mon adhésion** (chèque à l'ordre de l'ABCK, ou virement),
- **Bordereau Option I.A. Sport +** : * **J'accepte** * **Je n'accepte pas** l'assurance complémentaire.

Relevé d'identité bancaire de l'ABCK pour le virement :

Titulaire du compte : **ABCK**

Identifiant international de compte bancaire IBAN

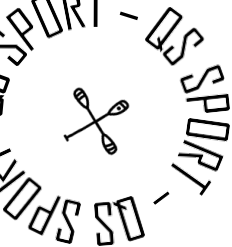
FR76 1470 7000 2102 1191 6305 916

BIC

CCBPFPPMTZ

Fait à _____, le _____.

Signature :



Canoë Kayak et Sports de Pagaie

QUESTIONNAIRE DE SANTE « QS - SPORT »

Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur en vue de l'obtention, du renouvellement d'une licence d'une fédération sportive ou de l'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération délégataire ou organisée par une fédération agréée, hors disciplines à contraintes particulières (*Annexe II-23, art. A. 231-3 du code du sport*)

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.



Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille un garçon	Ton âge : __ ans	
Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?		
As-tu été opéré (e) ?		
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?		
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer <u>pendant</u> un effort par rapport à d'habitude ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?		
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?		
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?		
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Te sens-tu très fatigué (e) ?		
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?		
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?		
Te sens-tu triste ou inquiet ?		
Pleures-tu plus souvent ?		
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?		
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		
Questions à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?		
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?		
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)		

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.

ATTESTATION

Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

Je soussigné(e), Monsieur/Madame _____ [Nom ; Prénom],
en ma qualité de représentant légal de _____ [Nom ; Prénom],
atteste sur honneur qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé relatif à son état de santé et a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Afin de respecter le secret médical, le questionnaire de santé renseigné ne doit pas être remis au club ni à la FFCK.

Fait à _____, le _____.

Signature du représentant légal :

ATTESTATION

Autorisation prélèvement contrôle antidopage

CODE DU SPORT - Article R232-52 - Entrée en vigueur le 16 Janvier 2011

L'obligation pour athlète contrôlé de devoir justifier de son identité.

Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.

Je soussigné(e), Monsieur/Madame _____ [Nom ; Prénom], en ma qualité de représentant légal de _____ [Nom ; Prénom], résidant au _____, étant joignable au _____.

Autorise mon enfant à subir des contrôles antidopage dans le cadre de son activité sportive de licencié(e) de la Fédération Française de Canoë Kayak et sports de pagaie.

Fait à _____, le _____.

Signature du représentant légal :

Signature du licencié :

Précédée de la mention « lu et approuvé »

Précédée de la mention « lu et approuvé »



Informations aux bénéficiaires des licences temporaires

Notice sur les garanties accordées en 2026 par les licences temporaires, à remettre aux bénéficiaires de ces licences

Avant d'envisager toute pratique du canoë kayak et des sports de pagaie, il est indispensable de savoir nager 25 mètres et de s'immerger (autorisation parentale pour les mineurs).

Les dommages corporels (d'origine accidentelle) dont vous pouvez être victime à l'occasion des activités mises en place par la FFCK, ses comités et ses clubs affiliés sont pris en charge dans le cadre du contrat souscrit auprès de MAIF par la Fédération (n° sociétaire 2 225346 N).

Contenu des garanties

Prise d'effet des garanties

Les garanties sont acquises dès la souscription et pour une durée d'un jour.

Responsabilité civile

MAIF couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que tout bénéficiaire des garanties peut encourir en raison des dommages causés à un tiers et résultant d'un événement de caractère accidentel (les assurés étant considérés comme tiers entre eux).

Défense

Défense amiable ou judiciaire d'un assuré poursuivi devant le tribunal à la suite d'un événement mettant en jeu la garantie Responsabilité civile.

Indemnisation des dommages corporels

Cette garantie, type individuelle-accident, permet à tout titulaire d'un titre temporaire fédéral à jour, de bénéficier des prestations suivantes en cas de dommages corporels d'origine accidentelle :

- remboursement des frais médicaux, dont frais de prothèse, pharmaceutiques et de transport, restés à charge après intervention des organismes sociaux à concurrence de 1 400 € ;
- remboursement des pertes justifiées de revenus des personnes actives pour la période d'incapacité de travail résultant de l'accident à concurrence de 16 € par jour, dans la limite de 3 100 € ;
- versement d'un capital proportionnel au taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique subsistant après consolidation ;
- versement d'un capital aux ayants droit en cas de décès ;
- prise en charge des frais de recherche et de sauvetage des vies humaines.

Recours - Protection juridique

La garantie prévoit l'intervention amiable ou judiciaire en vue d'obtenir la réparation des dommages subis par l'assuré engageant la responsabilité d'un tiers n'ayant pas lui-même la qualité d'assuré ou de bénéficiaire des garanties.

Assistance

Tout bénéficiaire d'un titre temporaire bénéficie des garanties d'assistance octroyées par MAIF Assistance, dont la mise en œuvre est confiée à IMA Assurances.

Pour intervenir, il est impératif que MAIF Assistance soit informée le plus tôt possible de la nature du problème.

En cas de besoin, vous pouvez téléphoner à MAIF Assistance, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, au 0800 875 875 (appel gratuit depuis un poste fixe) si vous êtes en France, ou au (33) 5 49 77 47 78 si vous êtes à l'étranger.

IMA Assurances supporte le coût des interventions qu'elle a décidées ; par contre, elle ne participe pas, après coup, au remboursement des frais que l'assuré a pu engager de sa propre initiative.

Exclusions communes aux garanties

Outre les exclusions spécifiques en application de chacune des garanties, sont exclus les sinistres de toute nature :

- provenant de la guerre civile ou étrangère,
- résultant de tremblements de terre, éruptions volcaniques, raz-de-marée et autres cataclysmes, exception faite des événements entrant dans le champ d'application de la loi 82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,
- dus aux effets directs ou indirects d'explosion, de dégagement de chaleur, d'irradiation provenant de la transmutation atomique, ainsi que les sinistres dus aux effets de radiations provoquées par l'accélération artificielle de particules,
- découlant de la propriété ou de l'usage des véhicules terrestres à moteur et remorques assujettis à l'obligation d'assurance.

Les dommages résultant de la faute intentionnelle ou dolosive de toute personne bénéficiaire des garanties.

Les accidents survenus pendant l'exercice d'activités sans rapport avec l'objet du présent contrat.

Les amendes, assimilées ou non à des réparations civiles.

Les dommages causés par tout bénéficiaire de la garantie Responsabilité civile lorsqu'ils atteignent les embarcations et matériel de tout type appartenant ou mis à la disposition des structures affiliées ainsi que les immeubles et les biens détenus par elles.

La responsabilité civile de la FFCK et/ou de ses structures affiliées pour les accidents dont seraient victimes des personnes non-détentrices d'une licence fédérale (licences permanentes et temporaires) participant à une activité organisée par ladite structure (avec ou sans encadrement).

Des informations complémentaires sur l'étendue et le montant des garanties peuvent être obtenues auprès de la structure qui a fourni les titres temporaires.

Conduite à tenir en cas d'accident

Déclaration de l'événement

Tout accident qui survient au cours d'une activité garantie doit faire l'objet, dans les cinq jours, d'une déclaration à la structure qui vous a accordé le bénéfice d'une licence temporaire. La déclaration de sinistre devra mentionner :

- les causes et circonstances de l'accident, témoins éventuels...
- un certificat médical incorporé à la déclaration, complété par le praticien local, en cas d'accident corporel.

Assistance

Pour intervenir, il est impératif que MAIF Assistance soit informée le plus tôt possible.

Préparez votre appel, afin de fournir immédiatement le numéro de sociétaire de la FFCK (2 225346 N), l'adresse et le numéro de téléphone où MAIF Assistance peut vous joindre.

Précisez l'objet de votre appel : nom, prénom et date de naissance des personnes concernées, le cas échéant, nature des blessures ou de la maladie, adresse et numéro de téléphone de l'établissement hospitalier et du médecin traitant.

Conformes aux articles L 321.1, L 321.7, L 331.9 à L 331.11 et D 321.1 à D 321.4 du Code du sport.

La Fédération française de canoë-kayak et sports de pagaie (FFCK) a souscrit auprès de MAIF, société d'assurance mutuelle à cotisations variables, un contrat d'assurance des Risques autres que Véhicules à moteur (Raqvam), afin de garantir les bénéficiaires des titres temporaires pour la pratique du canoë, du kayak, de la pirogue, du raft, de la nage en eau vive.

Les garanties s'appliquent à l'occasion de tout événement de caractère accidentel survenant au cours de l'ensemble des activités précitées.